ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 17 mars 2009 — N° 7

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session prononcé par M. Charest, premier ministre, à la séance du mardi 10 mars 2009 ainsi que sur les motions de censure présentées par Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy (Lotbinière), M. Khadir (Mercier), et M. Ferland (Ungava).

À 11 h 58, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 08.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Weil, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 18 Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 18.

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 22 Loi concernant la gouvernance de la Régie des rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 22.

M. Dutil, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 2 Loi donnant suite au discours sur le budget du 24 mai 2007, à la déclaration ministérielle du 1er juin 2007 concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement et à certains autres énoncés budgétaires

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 2.

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 10 Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 10.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 200 Loi concernant la Ville de Malartic

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 70-20090317)

M. Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant la Ville de Malartic.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 200 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le Plan stratégique 2009-2010 de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

(Dépôt n° 71-20090317)

M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le Plan stratégique 2008-2011 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

(Dépôt n° 72-20090317)

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Un avis de la Commission des biens culturels du Québec, concernant le classement de l'église de Saint-Marc;

(Dépôt n° 73-20090317)

Le rapport annuel de gestion du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2008;

(Dépôt n° 74-20090317)

Le rapport annuel de la Société de la Place des Arts de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 août 2008;

(Dépôt n° 75-20090317)

Le rapport annuel de la Société du Grand Théâtre de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 août 2008.

(Dépôt n° 76-20090317)

M. le président dépose :

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 5 mars 2009 :

Décision 1439 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député;

(Dépôt n° 77-20090317)

Décision 1440 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel des cabinets de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 78-20090317)

Décision 1441 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative.

(Dépôt n° 79-20090317)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, dépose :

Un extrait, en date de juin 2007, de la Revue du système financier publiée par la Banque du Canada.

(Dépôt n° 80-20090317)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy (Lotbinière), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale se recueille en soutien à la profonde tristesse que vivent les parents, les familles et les proches des 16 victimes du tragique accident survenu jeudi dernier au large de Saint-Jean, à Terre-Neuve-et-Labrador; en notre nom à nous et en celui de tous les Québécois, nous leur présentons nos plus sincères condoléances; nous saluons la force et la solidarité dont ils ont à faire preuve ensemble pour traverser ces moments si difficiles.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme James, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M. Bouchard (Vachon), Mme Roy (Lotbinière), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale souligne, à l'occasion de la fête de la Saint-Patrick, la contribution importante des Québécoises et Québécois d'origine irlandaise au développement du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Blais, ministre responsable des Aînés, Mme Lapointe (Crémazie), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 4e édition de la Semaine québécoise des popotes roulantes, qui a lieu du 16 au 21 mars 2009; c'est l'occasion de remercier les nombreux bénévoles qui servent pas moins de 1 million de repas chauds par année à des personnes en perte d'autonomie, dont une majorité d'aînés; grâce à leur générosité, toutes ces personnes peuvent ainsi demeurer à leur domicile et recevoir une visite.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Bouchard (Vachon), Mme James, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue de la 10e édition de la Semaine d'actions contre le racisme qui se déroule du 12 au 22 mars et invite la population du Québec à apprécier la richesse que nous offre la diversité humaine québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Sklavounos (Laurier-Dorion), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Caire (La Peltrie), M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois national de la nutrition;

QU'elle réitère l'importance d'adopter de saines habitudes alimentaires.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 6, Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 24, 25, 26 et 31 mars 2009 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Regroupement des organismes montérégiens d'aidants naturels
- Conseil des aînés (M. Georges Lalande, président)
- Association québécoise de défenses des droits des personnes retraitées et préretraitées (M. Maurice Boucher, président)
- Association québécoise des retraités(e)s des secteurs public et parapublic (Mme Madelaine Michaud, présidente)
- Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (Mme Mariette Gélinas, présidente)
- Regroupement des aidants naturels du Québec (Mme Lily Tremblay, présidente)
- Fédération québécoise des sociétés Alzheimer
- Réseau des aidants (Mme Chloé Sainte-Marie)
- Maison Carpe Diem (Mme Nicole Poirier)
- Baluchon Alzheimer
- Dr Howard Bergman, professeur titulaire et premier titulaire de la Chaire Dr Joseph Kaufmann en gériatrie à l'Université McGill
- Dr Réjean Hébert, doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke
- Mme Francine Ducharme, professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et chercheuse au Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal
- Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
- Dr Richard Béliveau
- Fédération de l'âge d'or du Québec

– Virage (Groupe d'entraide pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches)

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la ministre responsable des Aînés soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

– la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation de ses travaux.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 20 mars 2009, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) s'adressera à M. Dupuis, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les décisions du gouvernement fédéral et leurs effets sur la situation financière du Québec ».

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée poursuit le débat sur le discours d'ouverture de la session prononcé par M. Charest, premier ministre, à la séance du mardi 10 mars 2009 ainsi que sur les motions de censure présentées par Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy (Lotbinière), M. Khadir (Mercier), et M. Ferland (Ungava).

À la fin de son intervention, M. Drainville (Marie-Victorin) propose la motion de censure suivante :

> QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement du Parti libéral pour avoir abandonné les objectifs visant à éliminer l'attente à l'urgence.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure présentées par Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy (Lotbinière), M. Khadir (Mercier), M. Ferland (Ungava), et M. Drainville (Marie-Victorin).

À la fin de son intervention, M. Simard (Richelieu) propose la motion de censure suivante :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son entêtement idéologique à poursuivre la réalisation du CHUM en mode PPP plutôt qu'en mode conventionnel.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

— le premier, sur une question adressée par M. Simard (Richelieu) à Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en remplacement de Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, concernant les partenariats publics privés;

– le deuxième, sur une question adressée par Mme Maltais (Taschereau) à Mme Weil, ministre de la Justice, en remplacement de M. Charest, premier ministre, concernant le processus ayant mené à l'embauche de M. Philippe Couillard par Persistence Capital Partners.

À 18 h 26, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 18 mars 2009, à 10 heures.

Le Président

YVON VALLIÈRES